

MÉTHODE	VERSION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
S-IV-3	2	10-12-2023
Maturité : degré d'auto-échauffement des composts		

DESCRIPTIF		
Paramètres	maturité	
Références normatives	NBN EN 16087-2	2011

DOMAINE D'APPLICATION	
Matrice	Composts

CRITÈRES DE PERFORMANCE		
Limite de quantification (LQ)	-	-
Incertitude (relative) de la mesure	Critères définis dans la norme de référence (a)	
Gamme de travail	-	-

(a) source norme de référence

(b) source laboratoire ISSeP : incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité intralaboratoire et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352:2012

(c) source laboratoire ISSeP : Validation de la méthode

1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode permettant de déterminer le degré de maturité d'un compost. La mesure se fait à l'aide d'un vase de Dewar, dans des conditions optimales d'humidité et de température.

2. Procédure



L'ensemble des prescriptions des normes de référence sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix des normes de référence. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans les normes de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescriptions normes de référence ».

Prescriptions de la norme de référence	Prescriptions CWEA								
Préparation des échantillons									
(§4.2.1 de la norme de référence)	L'échantillon tamisé à 10 mm est utilisé pour le test de la poignée et d'auto-échauffement.								
Expression des résultats									
(§5 de la norme de référence)	<p>Le Tableau 1 permet d'interpréter la maturité à partir de la température maximum enregistrée (Tmax), selon les critères imposés dans les certificats d'utilisation des composts en Région wallonne.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Maturité</th> <th>Tmax (°C)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matériau stable</td> <td>≤ 30</td> </tr> <tr> <td>Besoin d'un test respirométrique (S-IV-6)</td> <td>31 -50</td> </tr> <tr> <td>Matériau instable (non conforme)</td> <td>> 50</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Tableau 1 - Détermination de la maturité en fonction de la température maximum dans le test d'auto échauffement (Tmax)</i></p>	Maturité	Tmax (°C)	Matériau stable	≤ 30	Besoin d'un test respirométrique (S-IV-6)	31 -50	Matériau instable (non conforme)	> 50
Maturité	Tmax (°C)								
Matériau stable	≤ 30								
Besoin d'un test respirométrique (S-IV-6)	31 -50								
Matériau instable (non conforme)	> 50								
Rapport d'essai									
(§6 de la norme de référence)	<p>Pour le rapport, trois données sont communiquées : la maturité, la température maximum atteinte (Tmax en °C) et la teneur en humidité optimale (% d'humidité) de l'échantillon après exécution du test de la poignée.</p> <p>Le rapport doit contenir au minimum une référence à la présente méthode de la Région wallonne.</p>								

3. Informations de révision

Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédentes sont :

Version précédente	Présente version

Version précédente	Présente version
	Méthode de la poignée : si l'échantillon est trop humide, il doit être séché à l'air à une température < 30°C et non pas à l'air ou en étuve à maximum 35°C.
	La méthode classique et plus longue de détermination de l'humidité optimale n'est plus présentée.
	Le bout du thermomètre (senseur) est maintenu à environ 3 cm du fond du vase et non pas dans le tiers inférieur du vase.
	Les vases Dewar laissés ouverts à l'air (pas de bouchon)
	Les vases sont mis à incuber dans une armoire thermostatée à une température de $22 \pm 2^\circ\text{C}$ et non pas $20 \pm 2^\circ\text{C}$.
	Le test est réalisé en duplicat et la moyenne des deux résultats est rapportée.

4. Annexes

Sans objet